

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 13952
Numéro SIREN : 428 610 208
Nom ou dénomination : C.E.S.G SAS - CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE
GENERALE

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2020 sous le numéro de dépôt 69979

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 17-09-2020

N° DE DEPOT : 069979

N° GESTION : 2003B13952

N° SIREN : 428610208

DENOMINATION : C.E.S.G SAS - CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE GENERALE

ADRESSE : 21 Rue La Boétie 75008 Paris

MILLESIME : 2019



CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE GENERALE

Siège social : 21 rue La Boétie – 75008 Paris

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 272 630 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax: +33 (0) 1 47 63 69 00

CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE GENERALE

Siège social : 21 rue La Boétie – 75008 Paris

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 272 630 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE GENERALE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 16 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie 'Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels' du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des créances clients

La note « Créances » de l'annexe expose les règles relatives à la valorisation des créances.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation des éventuelles dépréciations, à examiner les données et hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 16 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 juillet 2020

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Marie', with a stylized flourish at the end.

Stéphane MARIE
Associé

BILAN ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Valeurs au 31/12/19			Valeurs au 31/12/18
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	26 223.00	26 223.00		1 918.17
Fonds commercial (1)	0.15		0.15	0.15
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	398 911.72	323 321.17	75 590.55	57 582.60
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	827.55		827.55	
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	70 238.55		70 238.55	49 118.43
TOTAL (I)	496 200.97	349 544.17	146 656.80	108 619.35
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 560.00		2 560.00	
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	9 418 136.49	218 642.03	9 199 494.46	5 374 192.59
Autres créances (3)	932 258.98		932 258.98	2 571 913.79
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	14 708.57		14 708.57	
Charges constatées d'avance (3)	57 708.50		57 708.50	39 529.00
TOTAL (II)	10 425 372.54	218 642.03	10 206 730.51	7 985 635.38
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	10 921 573.51	568 186.20	10 353 387.31	8 094 254.73
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 272 630.00)	272 630.00	272 630.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6.61	6.61
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	27 263.00	27 263.00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	955 542.89	851 767.33
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	269 686.82	403 775.56
SITUATION NETTE	1 525 129.32	1 555 442.50
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 525 129.32	1 555 442.50
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	124 373.48	190 506.06
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	124 373.48	190 506.06
DETTES (I)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 628.17	304 945.70
Emprunts et dettes financières diverses (3)	70 176.00	39 944.68
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 442 917.42	1 052 105.35
Dettes fiscales et sociales	6 057 967.35	4 946 604.62
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	124 195.57	4 705.82
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	8 703 884.51	6 348 306.17
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	10 353 387.31	8 094 254.73
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	8 703 884.51	6 348 306.00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	7 321.09	303 945.70
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation : 1 163 178</i>	29 473 345	26 247 808	3 225 537	12
Montant net du chiffre d'affaires	29 473 345	26 247 808	3 225 537	12
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	546 129	193 716	352 412	182
Autres produits	1 793	4 558	-2 765	-61
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	30 021 267	26 446 082	3 575 184	14
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	7 620 709	6 400 048	1 220 661	19
Impôts, taxes et versements assimilés	807 619	868 403	-60 785	-7
Salaires et traitements	16 762 748	14 278 501	2 484 247	17
Charges sociales	4 133 157	4 045 730	87 427	2
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	34 327	52 765	-18 438	-35
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	182 427	255 450	-73 023	-29
Dotations aux provisions	33 177	122 175	-88 998	-73
Autres charges	185 225	12 998	172 227	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	29 759 390	26 036 071	3 723 319	14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	261 877	410 012	-148 135	-36
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>				
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	524	1 104	-580	-53
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	524	1 104	-580	-53
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	8 127	6 043	2 084	34
Différences négatives de change		598	-598	-100
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	8 127	6 641	1 486	22
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-7 603	-5 537	-2 066	-37
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	254 274	404 475	-150 201	-37
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	24 858		24 858	
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	24 858		24 858	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	425	699	-274	-39
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	425	699	-274	-39
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24 433	-699	25 132	
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	9 020		9 020	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	30 046 648	26 447 186	3 599 462	14
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	29 776 962	26 043 411	3 733 551	14
Bénéfice ou Perte	269 687	403 776	-134 089	-33
(3) Dont produits concernant les entités liées	524	1 104		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	8 127	6 043		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 10 353 387.31 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 269 686.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- Depuis le 01/01/2018, la SAS C.E.S.G -CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE GENERALE est incluse au sein d'un groupe d'intégration fiscale ayant été constitué par la société holding dudit groupe, la SAS FINANCIERE MINH-CAM.

Outre cette société mère et sa filiale, la SA SOFINORD, ce groupe d'intégration réunit les sous-filiales suivantes :

- 13 sociétés filiales rattachées au sein de la structure ARMONIA, holding opérationnelle du Groupe dans le domaine de l'Accueil et du Facility management,

- 5 sociétés filiales regroupant l'ensemble des activités d'intérim et de prestations de services dans le domaine de la mode, de la beauté et du retail,

- 9 sociétés filiales, incluant la SAS C.E.S.G, regroupant l'ensemble des activités liées à la sécurité générale et à la sûreté dans les secteurs aéroportuaires et de l'aviation dudit Groupe.

Soit, un groupe fiscal composé de 29 sociétés au 31/12/2019 et incluant depuis le 01/01/2019 deux nouvelles entités, la SA A-SC ACCUEIL SERVICE CLIENTS ET STANDARD CENTRALISE et sa filiale, la SASU PAR-S-ON ASSISTANCE, sociétés acquises durant l'année 2018 et rattachées à la structure ARMONIA.

- La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi N° 2020-290 DU 23/03/2020, constituent un événement majeur intervenu sur les premiers mois de l'année 2020. En conformité avec les recommandations de l'Autorité des normes comptables (A.N.C), l'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existante au 31/12/2019.

Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31/12/2019 au titre de cet événement.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées dans la présente Annexe les informations significatives.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Sauf mention, les montants exprimés sont en euros.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (Art L.123-12 à L.123-28), des règlements de l'ANC relatifs au plan comptable général, à la dépréciation des actifs et aux changements comptables (ANC 18-01 du 20/04/2018).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou d'usage prévue :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau	5 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements versés sont évalués à leur valeur nominale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente Annexe.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	26 223		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
		Instal. gén., agencts & aménagts divers	10 463		2 741
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	95 615		9 820
Matériel de bureau & info., mobilier		242 416		37 856	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes			828	
		TOTAL III	348 495		51 244
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		49 118		21 120
		TOTAL IV	49 118		21 120
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			423 836		72 365

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			26 223	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indust.					
		Ins. gal. agen. amé. div.			13 204	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			105 435	
Mat.bureau, info., mob.				280 272		
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes			828		
		TOTAL III			399 739	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				70 239	
		TOTAL IV			70 239	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					496 201	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	24 305	1 918		26 223
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	5 805	1 115		6 920
	Matériel de transport	60 368	12 675		73 042
	Mat. bureau et informatique, mob.	224 740	18 619		243 359
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	290 912	32 409		323 321
	TOTAL GENERAL	315 217	34 327		349 544

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
TOTAL								
Immob. incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.								
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
	Emballages récup. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler							
	Primes de remboursement des obligations							

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immob corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances	365 622	182 427	329 407	218 642
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	365 622	182 427	329 407	218 642

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

NEANT au 31/12/2019.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

C.f : Tableau de variation figurant page suivante.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	190 506	33 177	96 329	2 981	124 373
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	190 506	33 177	96 329	2 981	124 373
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		215 604	428 717		
financières					
exceptionnelles					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	70 239		70 239
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 418 136	9 418 136	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	200	200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres			
	coll. publiques	287 929	287 929	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	337 284	337 284		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	309 406	309 406		
Charges constatées d'avance	57 709	57 709		
TOTAUX		10 480 903	10 410 664	70 239
Renvois (1) (2)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

ENTREPRISES LIÉES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

SAS ICTS EUROPE , SIRET : 82163344300014
ROISSYPOLE- Immeuble LE DOME, 3 Rue de la HAYE, Bat.3 ROISSY CDG.
93290 TREMBLAY EN FRANCE.

Détentrice d'une participation à hauteur de 100% dans le capital de la SAS ICTS FRANCE HOLDING.

N.B : La SAS ICTS EUROPE est elle même incluse au sein de la consolidation opérée au niveau de la société Mère de l'ensemble du Groupe, la SAS FINANCIERE MINH-CAM, par l'intermédiaire de la société SOFINORD SA, filiale de FINANCIERE MINH-CAM.

ENTREPRISES LIÉES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	189 870	
Autres créances	337 284	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	527 154	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	70 176	
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 620	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes	327 796	
Chiffre d'affaires	903 096	
Produits		
Autres produits financiers	524	
Charges		
Charges financières	8 127	
Autres		
Autres achats et charges externes	1 094 468	
Impôts & taxes et versements assimilés	43 134	
Autres charges	15 046	

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	57 709
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	57 709

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 045 642
Autres créances	46 994
Disponibilités	
TOTAL	3 092 636

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	27 263.00	10.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	27 263.00	10.00

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)		
Report à nouveau de l'exercice précédent		851 767
Résultat de l'exercice précédent		403 776
Prélèvements sur les réserves		
	Total des prélèvements sur les réserves	
	TOTAL DES ORIGINES	1 255 543
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	
Dividendes		300 000
Autres répartitions		
Report à nouveau		955 543
	TOTAL DES AFFECTATIONS	1 255 543

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	272 630			272 630
Primes liées au capital social	7			7
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	27 263			27 263
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	851 767	955 543	851 767	955 543
Résultat de l'exercice	403 776	269 687	403 776	269 687
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 555 443	1 225 230	1 255 543	1 525 129

004669 - S.A.S C.E.S.G.
**ACCROISSEMENTS ET ALLÈGÈMENTS DE LA DETTE
 FUTURE D'IMPÔT**
 Du 01/01/2019 au 31/12/2019

La situation fiscale latente au 31/12/2019 compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 28% fait ressortir une créance future d'impôt d'un montant de 23 055 euros.

CRÉANCES ET DETTES NON COMPTABILISÉES D'IMPÔT DIFFÉRÉ

NATURE	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1 Provisions réglementées						
11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
- provisions pour hausse des prix						
-						
12 Provisions à réintégrer éventuellement						
- provisions pour fluctuation des cours						
-						
13 Provisions libérées sous condition d'emploi						
- provisions pour investissement						
-						
14 Amortissements dérogatoires						
-						
-						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
- congés payés						
- participation des salariés						
- contribution sociale de solidarité		12 793	12 793	12 503		12 503
- autres		61 488	61 488	69 835		69 835
32 A déduire ultérieurement						
- provisions pour propres assureur						
- provisions pour retraite						
- autres						
4 Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées (à ventiler)						
TOTAL		74 281	74 281	82 338		82 338
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER (I)						
- Déficits reportables fiscalement						
- Moins values à long terme						
- Autres						
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme						
- Réserve spéciale des profits de construction						
- Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion						
- Autres						

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine		8 628	8 628		
ctbs de crédit (1) à plus d'1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		2 442 917	2 442 917		
Personnel & comptes rattachés		2 649 116	2 649 116		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		1 410 321	1 410 321		
Etat & Impôts sur les bénéfiques					
autres Taxe sur la valeur ajoutée		1 925 162	1 925 162		
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés		73 369	73 369		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		70 176	70 176		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		124 196	124 196		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		8 703 885	8 703 885		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 307
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	305 144
Dettes fiscales et sociales	2 154 107
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	2 460 558

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 0.62 %

Table de mortalité I. N. E. D.

Départ volontaire à 65 ans

Taux de turn over

Rotation du personnel: Moyenne

L'indemnité de départ en retraite calculée à la date du 30/11/2019 s'élève à 758 248 euros.

Les engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite ont été évalués sur la base des hypothèses suivantes :

- Les taux utilisés pour cette évaluation actuariale sont fondés sur ceux des obligations AA en euros à plus de dix ans à la date d'évaluation,
- Les impératifs liés à l'augmentation prévisible de l'âge légal de départ en retraite ont été intégrés (Age estimé de départ en retraite fixé à 65 ans pour l'ensemble du personnel.),
- Les taux de turn-over utilisés sont ceux faisant actuellement foi pour les statistiques d' ICTS FRANCE,
- Méthode de calcul : Méthode rétrospective en droits accumulés avec projection salariale.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement						
TOTAL (1)						
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions	758 248					758 248
TOTAL	758 248					758 248

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ENGAGEMENTS REÇUS

NEANT au 31/12/2019.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

NEANT au 31/12/2019.

004669 - S.A.S C.E.S.G.

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 13 921 euros.

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

LES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel sur l'année 2019 : 636 salariés + 1 apprenti

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	636.00	556.00
Ingénieurs et cadres	17.00	15.00
Agents de maîtrise	110.00	105.00
Employés et techniciens	509.00	436.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

CHIFFRE D'AFFAIRES ET VENTILATION DE L'IMPÔT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
PRESTATIONS DE SECURITE	27 410 749	1 159 501	28 570 250
PRESTATIONS AUX SOCIETES DU GROUPE	899 419	3 676	903 095
Chiffre d'affaires	28 310 168	1 163 177	29 473 345

EFFETS DE L'APPLICATION DES RÈGLES FISCALES SUR LE RÉSULTAT

Compte tenu des réintégrations et déductions opérées au plan fiscal , le résultat fiscal de l'exercice 2019 de la société ressort bénéficiaire de 291 087 euros.

Ce résultat a été pris en compte au sein du résultat d'ensemble des sociétés intégrées du groupe fiscal au 31/12/2019.

TRANSFERTS DES CHARGES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TRANSFERTS DES CHARGES

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à 117 K€ au 31/12/2019 et recouvrent à hauteur de 85 K€ les refacturations établies et remboursements obtenus des organismes au titre de la formation professionnelle continue des salariés (FONGECIF, OPCALIA...).

COMMENTAIRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**- INFORMATIONS AYANT TRAIT A L'IMPACT DU COVID-19 SUR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE DURANT L'EXERCICE 2020 :**

Les activités des sociétés du sous-groupe ICTS ont commencé à être affectées par la crise sanitaire liée à l'apparition du COVID-19 durant le premier trimestre de l'année 2020, notamment suite aux mesures résultant de la fermeture du trafic aéroportuaire et à la suspension pour cause de force majeure de certains contrats clients.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations devant être mentionnées en Annexe, la société C.E.S.G constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité actuelle dont elle n'est pas en mesure de chiffrer l'incidence sur sa situation financière et son résultat futurs ayant trait à l'exercice 2020.

Les sociétés du sous-groupe ICTS ont toutefois mis en oeuvre un plan de continuation de l'activité en recourant aux mesures suivantes :

- Mise en place de l'activité partielle du personnel au sein de toutes les entités du sous-groupe,
- Demandes formulées de prêts garantis par l'Etat,
- Report d'échéances au niveau de leurs emprunts
- Report d'échéances sociales autorisées par les organismes sociaux dans le cadre de cette crise pour la société C.E.S.G

Eu égard à ces mesures, la Direction de la SAS C.E.S.G à la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2019, estime que la poursuite de l'exploitation de l'entreprise n'est pas remise en cause.

CESG SAS – CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE GENERALE

Société par actions simplifiée au capital de 272 630 €

Siège social : 21 rue La Boétie – 75 008 PARIS

428 610 208 RCS PARIS

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS SOUMISES A L'ASSOCIE UNIQUE LE 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le trente juillet,

ICTS France SAS, société par actions simplifiée au capital de 490 000 €, ayant son siège social à Tremblay-en-France (93290), 3, rue de la Haye, Roissy Pôle Immeuble le Dôme, Roissy Charles de Gaulle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 341 429 488, représentée par son Directeur général, Monsieur Jean-Baptiste THELOT,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société, a, sur l'ordre du jour suivant ;

- rapport de gestion du président et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- approbation desdits comptes annuels,
- affectation du résultat,
- quitus au président en fonction au cours de l'exercice,
- décharge de sa mission au commissaire aux comptes,
- pouvoir pour les formalités.

Pris les décisions ci-après :

PREMIERE DECISION

approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'associé unique, après avoir entendu lecture :

- du rapport de gestion du président, sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

approuve ces rapports, le bilan et les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 269 686,82 € ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique approuve expressément le montant des dépenses non déductibles fiscalement figurant dans les charges de l'exercice pour 511 €.

DEUXIEME DECISION

approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce

L'associé unique approuve la mention des conventions réglementées relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce en annexe aux présentes.

TROISIEME DECISION*affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019*

L'associé unique approuve la détermination du bénéfice distribuable soumise par le président, soit :

- bénéfice de l'exercice.....	269 686,82 €
- report à nouveau figurant au bilan.....	955 542,89 €
- total égal au bénéfice distribuable	1 225 229,71 €

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice distribuable en totalité en report à nouveau.

L'associé unique prend acte, conformément à la loi que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

exercice	dividendes	éligible à la réfaction fiscale	non éligible à la réfaction fiscale
31.12.2018	300 000,00 €	300 000,00	0 €
31.12.2017	0 €	0 €	0 €
31.12.2016	200 000,00 €	200 000,00 €	0 €

QUATRIEME DECISION*quitus au président*

L'associé unique donne au président en fonction pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

CINQUIEME DECISION*décharge de sa mission au commissaire aux comptes*

L'associé unique donne au commissaire aux comptes décharge de l'accomplissement de sa mission pendant ce même exercice 2019.

DERNIERE DECISION*pouvoirs pour les formalités*

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

DocuSigned by:

 7472A1D878F7448...

L'Associé Unique
 ICTS France SAS
 Représentée par Jean-Baptiste THELOT

ANNEXE

Conventions réglementées relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce
intervenues au cours de l'exercice clos le 31.12.2019

NEANT

CESG SAS – CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE GENERALE
Société par actions simplifiée au capital de 272 630 €
Siège social : 21 rue La Boétie – 75 008 PARIS
428 610 208 RCS PARIS
(la « Société »)

RAPPORT DU PRESIDENT PRESENTE

A L'ASSOCIE UNIQUE LE 30 JUILLET 2020

Cher associé,

Nous vous rendons compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et soumettons à votre approbation l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du président et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- approbation desdits comptes annuels,
- affectation du résultat,
- quitus au président en fonction au cours de l'exercice,
- décharge de sa mission au commissaire aux comptes,
- pouvoir pour les formalités.

L'ensemble des rapports, ainsi que les comptes annuels, et autres renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi et les statuts.

1. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET ANALYSE DES RESULTATS DE LA SOCIETE

A) PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1. Activité

La société exerce son activité dans le domaine de la sécurité générale sur un marché relativement local (IDF).

2. Risques et incertitudes :

Aucun

3. Événements importants survenus au cours de l'exercice 2019

Néant

4. Activités en matière de recherche et de développement

De par la nature de ses activités, la Société ne mène pas de travaux de recherche et développement mais contribue au financement de la R&D du groupe.

B) PRESENTATION DES RESULTATS ET COMPTES SOCIAUX

1. Comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes les informations et renseignements complémentaires prévus par la loi concernant les comptes annuels figurent dans l'annexe auxdits comptes.

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 29 473 345,40 € contre 26 447 186,06 € en 2018.

Compte tenu de reprises de provision et transferts de charges pour 546 128,58 € et d'autres produits pour 1 792,52 €, les produits d'exploitation ressortent à 30 021 266,50 € contre 26 446 082,12 € en 2018.

Les charges d'exploitation ressortent à 29 759 389,73 €, contre 26 036 070,56 € au cours de l'exercice précédent et comprennent les postes suivants :

autres achats et charges externes :.....	7 620708,77 €
impôts et taxes :.....	807 618,73 €
salaires et charges :.....	20 895 905,10 €
dotation aux amortissements :.....	34 327,30 €
dotation aux dépréciations sur actif circulant :.....	182 426,82 €
dotation aux provisions :.....	33 177,42 €
autres charges :.....	185 225,47 €

Ainsi l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est traduit par un résultat d'exploitation bénéficiaire de 261 876,77 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 410 012 € en 2018.

Le résultat financier est bénéficiaire de 523,62 € contre un résultat financier bénéficiaire de 1 103,94 € au cours de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est ainsi bénéficiaire de 254 273,61 € contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 404 474,56 € en 2018.

Le résultat exceptionnel est positif de 24 433,21 € contre un résultat exceptionnel déficitaire de - 699,00 € en 2018.

Compte tenu de ce qui précède, et avec un impôt sur les bénéfices d'un montant de 9 020 €, l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un bénéfice de 269 686,82 €.

Nous vous rappelons que l'exercice social précédent s'était traduit par un bénéfice de 403 775,56 €.

2. Situation financière de la Société a la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2019, l'endettement financier de la Société s'élevait 8 628,17 € soit 0,56 % des capitaux propres.

3. Dépenses non déductibles fiscalement

Au cours de l'exercice et conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du

Code général des impôts, nous vous informons que le montant global des dépenses non déductibles des résultats s'élève à 511 €.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre acte.

4. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous rappelons que la réserve légale étant totalement dotée, le bénéfice distribuable s'établit ainsi :

- bénéfice de l'exercice.....	269 686,82 €
- report à nouveau figurant au bilan.....	955 542,89 €
- total égal au bénéfice distribuable	1 225 229,71 €

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable en totalité en report à nouveau.

5. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

exercice	dividendes	éligible à la réfaction fiscale	non éligible à la réfaction fiscale
31.12.2018	300 000 €	300 000 €	0 €
31.12.2017	0 €	0 €	0 €
31.12.2016	200 000,00 €	200 000,00 €	0 €

6. Informations les prêts à moins de deux ans consentis par la Société

La Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des sociétés à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant autres que dans le cadre de la convention de trésorerie.

7. Informations sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe au présent rapport la décomposition du solde des dettes échues et non échues de la Société à l'égard de ses fournisseurs, par date d'échéance, à la clôture des deux derniers exercices.

C) FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Prises de participations intervenues au cours de l'exercice

La Société n'a pris aucune participation dans une société en France ou à l'étranger

2. Cession de participations intervenues au cours de l'exercice

La Société n'a procédé à aucune cession de participation.

3. Régularisation de participations croisées

La Société n'a procédé à aucune régularisation de participations croisées.

4. Succursales

La Société n'a pas de succursales.

5. Autocontrôle

La Société ne détient aucun de ses propres titres.

6. Situation des filiales et sociétés contrôlées

La Société ne détient aucune filiale et ne contrôle aucune société.

D) PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

1. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La crise sanitaire et économique de la Covid-19 a très fortement impacté le fonctionnement et les fondamentaux économiques de la société. Même si l'activité de sécurité générale n'a pas été interrompue pendant le confinement, la fermeture de plusieurs sites clients a amené la société à mettre en place le chômage partiel d'une partie de ses salariés. Le télétravail a également été organisé pour les salariés qui étaient équipés des outils nécessaires au travail à distance et dont les fonctions le permettaient.

Le groupe Sofinord auquel la Société appartient a négocié un emprunt PGE. L'accord de prêts PGE avec garantie de l'état a été signé le 3 juillet 2020 et sa mise en œuvre reste suspendue à la publication prochaine au journal officiel de l'accord du Ministère de l'économie et des Finances.

Tous les leviers de report de charges sociales et fiscales ont été mis en place. La société procèdera au remboursement de ces charges dès le versement du PGE.

A ce jour, le retour dans les bureaux se fait progressivement en respectant le protocole sanitaire.

L'activité reprend en fonction de la réouverture des sites des clients. Un retour à la normale est prévisible d'ici la fin de l'année.

Malgré ces mesures prises, cette crise sanitaire aura des conséquences importantes sur les résultats de l'exercice 2020.

2. Perspectives d'avenir

La société va continuer à se développer notamment dans le tertiaire.

E) GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1. Direction de la Société - Mandats

Nous vous rappelons que le président a été nommé pour une durée illimitée.

Les commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, ont été nommés le 30 juin 2016, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2021.

2. Quitus et décharges des mandats

Nous vous remercions de bien vouloir donner quitus au président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice et accorder au commissaire aux comptes décharge de sa mission pour l'exercice écoulé.

3. Contrôle du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport.

4. Conventions règlementées

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce nous vous remercions de bien vouloir approuver la mention des conventions figurant en annexe au texte des décisions qui vous sont soumises.

5. Participation de salariés au capital social

À la clôture de l'exercice social 2019, aucun salarié de la Société, ne détenait de participation au capital de la Société dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

CONCLUSION

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en votant les résolutions agréées par le président.

DocuSigned by:

Jean-Baptiste THELOT

7472A1D878F7448...

ICTS France SAS, le Président
Représentée par Jean-Baptiste THELOT